ENGAGEMENT DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles. Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :	Etablissement bénéficiaire :
	LYCEE PROFESSIONNEL PHILIPPE COUSTEAU
	13 rue ARNAUDIN
	33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
Siren / Siret :	
Contact de votre entreprise :	
Nom – Prénom :	
Téléphone :	Mail :
Votre masse salariale 2020 : €	
X 0.68€ =€	
Solde Ecole de 13% de la TA 2021 : €	
Subvention en Matériel déductible : €	Bonus Alternant déductible :€
Montant de votre versement :	Code U.A.I. de l'établissement : 0332346W
Au profit de l'école : LYCEE PROFESSIONNEL PHILIPPE COUSTEAU	
Mode de règlement :	
☐ Virement Bancaire :	
IBAN : FR76 1007 1330 0000 0010 0083 388	BIC: TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE PROF.PH.COUSTEAU	
DOMICILIATION : TPBORDEAUX	
☐ Chèque :	
N°:	
A l'ordre de : LYCEE PROFESSIONNEL PHILIPPE COUSTEAU	

Bordereau à retourner complété à :



Lycée Professionnel Philippe COUSTEAU

13 rue Arnaudin – BP 61

LYCEES 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Votre contact: